



DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DEMANDE D'INSCRIPTION SCOLAIRE
HORS COMMUNE DE RESIDENCE
ANNEE SCOLAIRE 20__ - 20__

Inscription dans une école publique de RANG-DU-FLIERS
Cet imprimé est composé d'un recto-verso.
Remplir un imprimé par enfant.

Service Jeunesse
03-21-84-23-65

Document à compléter par le représentant légal.

COMMUNE DE RESIDENCE : _____ CP : _____

L'ENFANT : FEMININ MASCULIN

NOM : _____ PRENOM : _____

Si école fréquentée en 2020-2021 :

NOM de l'école : _____ Commune de l'école : _____
Adresse de l'école : _____

LE RESPONSABLE LEGAL : PERE MERE TUTEUR

NOM : _____ PRENOM : _____

Adresse : _____ Commune : _____

Téléphone portable : _____ Téléphone fixe : _____

JOINDRE IMPERATIVEMENT UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE

ACTIVITE(S) PROFESSIONNELLE(S) :

PERE : _____ Lieu : _____
 MERE : _____ Lieu : _____
 TUTEUR : _____ Lieu : _____

MOTIVATIONS DE LA DEMANDE SUIVANT CAS DE DEROGATION MENTIONNES AUX ARTICLES
L. 212-8 ET R.212-21 DU CODE DE L'EDUCATION :

- La capacité d'accueil de la commune de résidence est insuffisante voir inexistante.
- La commune de résidence n'assure pas directement ou indirectement la restauration et/ou la garde des enfants, ce qui n'est pas compatible avec l'activité professionnelle du (des) parent(s).
- Présence d'un frère ou d'une sœur, scolarisé(e) dans une école maternelle ou élémentaire publique de la même commune d'accueil et poursuivant la scolarité dans le même cycle d'enseignement, durant l'année scolaire dernière. Joindre le certificat de scolarité.
- L'état de santé de l'enfant nécessite une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés. Produire un certificat médical.
- Poursuite de la scolarité dans le cycle maternel ou élémentaire, (extérieur déjà accueilli).

ECOLE SOUHAITEE RANG-DU-FLIERS :

Maternelle : Petite section Moyenne section Grande section

Groupe Scolaire : CP CE1 CE2 CM1 CM2 ULIS

Fait à : _____ Signature du responsable légal : _____
Le : _____

TOURNEZ S.V.P. ↻

DECISION DE LA COMMUNE DE RESIDENCE :

BERCK CONCHIL GROFFLIERS VERTON

AUTRES : -----

CP : -----

ACCORD (communes de Berck, Conchil, Groffliers, Verton)

Je donne mon accord à la scolarisation de l'enfant dans une école de la commune de RANG-DU-FLIERS et conformément à l'accord passé entre les maires de la Communauté de Communes Opale Sud, le 16 mars 2016, il ne sera pas réclamé de participation aux frais de scolarisation, en application du principe de réciprocité.

ACCORD (autres communes)

1 - Cas de dérogation de plein droit mentionnés aux articles L. 212-8 et R. 212-21 du Code de l'Education :

Je prends acte que cette demande de dérogation répond à un des critères des articles L. 212-8 et R. 212-21 selon lesquels la commune de résidence est tenue de participer aux frais de scolarisation qui s'élèvent à 350,00 € par an.

2 – Autres cas :

Je donne mon accord à la scolarisation de l'enfant dans une école de la commune de Rang-du-Fliers et notamment avec l'implication ou non, si accord de réciprocité, de la participation financière de ma commune de résidence.

REFUS

Je ne donne pas mon accord à la scolarisation de l'enfant dans une école de la commune de RANG-DU-FLIERS.

Observations éventuelles :

(Cachet)

Fait à : -----, le __/__/202__

NOM, Prénom, -----

Maire ou l'Adjoint(e) délégué(e)

Signature

DECISION DE LA COMMUNE D'ACCUEIL : RANG-DU-FLIERS

ACCORD

REFUS

(Cachet)

Fait à : RANG-DU-FLIERS

Le : __/__/202__

NOM, Prénom, -----

Maire ou l'Adjoint(e) délégué(e)

Signature

